



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rugby à treize

Question écrite n° 18022

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'activité du rugby à XIII. Cette pratique sportive a longtemps été freinée dans son développement, depuis sa création et en particulier sous le régime de Vichy, où le maréchal Pétain avait décrété la dissolution de l'association dite Ligue française de rugby à XIII. Aujourd'hui ce sport est numéro un en Australie et majeur en Angleterre. En conséquence, il lui demande quelles actions elle compte entreprendre pour promouvoir davantage cette forme de pratique du rugby en France.

Texte de la réponse

Chaque année, la Fédération française de rugby à XIII bénéficie d'une subvention du ministère de la jeunesse et des sports afin de lui permettre de réaliser des actions relatives au sport de haut niveau et de développer des activités sportives en faveur de tous. Par ailleurs, pour assurer l'encadrement de ces actions, un certain nombre de cadres techniques rémunérés par le ministère de la jeunesse et des sports travaille en étroite collaboration avec la Fédération française de rugby à XIII bénéficie d'un cofinancement, à travers le dispositif du plan sport emploi, pour le recrutement de cadres techniques fédéraux agissant pour la plupart comme agent de développement dans plusieurs régions de France. L'aide apportée par l'Etat à ce sport est, en conséquence, importante et elle témoigne d'un intérêt certain pour une pratique qui, à travers sa culture, permet de développer chez les jeunes un fort sentiment de citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18022

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4236

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4832